

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n° 2015089CS0104**

Comité Syndical du 30 mars 2015

**Date de convocation : 19 mars 2015
Date d'affichage : 31 mars 2015**

OBJET : Budget annexe « Très Haut Débit » 2014 : affectation du résultat.

L'an deux mille quinze, le trente du mois de mars à 9 heures 00, le Comité Syndical s'est réuni à l'amphithéâtre du Crédit Agricole, rue d'Epagnac à Soyaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : Madame Mireille NEESER.

Nombre total de délégués :	72
Quorum :	37
Nombre de délégués présents au moment du vote :	50
Nombre de procurations au moment du vote :	3

Le Président demande à Mademoiselle Laure GAUTHIER, Directrice Générale du SDEG 16, de présenter ce point de l'ordre du jour.

Mademoiselle Laure GAUTHIER expose que l'affectation du résultat du budget annexe 2014 « Très Haut Débit » pourrait être la suivante :

	Recettes	Dépenses	Totaux
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Résultat 2014	145 745,28 €	123 471,92 €	22 273,36 €
Résultat antérieur reporté			
(1) - Résultat à affecter (hors restes à réaliser)			22 273,36 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Résultat 2014	22 273,36 €	22 273,36 €	0,00 €
Résultat antérieur reporté		87 775,76 €	-87 775,76 €
(2) - Solde d'exécution (compte 001)			-87 775,76 €
RESTE A REALISER			
Investissement			
Investissement	65 502,40 €		65 502,40 €
(3) - Résultat restes à réaliser			65 502,40 €
AFFECTATION EN RESERVE - article 1068			
Résultat d'investissement (2)		87 775,76 €	-87 775,76 €
Résultat restes à réaliser (3)	65 502,40 €		65 502,40 €
(4) - Affectation en réserve = (2) + (3)			-22 273,36 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER SUR 2015			
Résultat de fonctionnement 2014 (1)	22 273,36 €		22 273,36 €
Affectation en réserve (4)		22 273,36 €	-22 273,36 €
(5) - Compte 002 - Excédent de fonctionnement = (1) - (4)			0,00 €

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

53 voix pour
0 voix contre
0 abstention(s)

- Décide d'affecter le résultat du budget annexe 2014 « Très Haut Débit » tel que proposé par le Président.
- Donne pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En application des articles L.5721-4 et L.3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.